



Statut Elite Universitaire

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par le biais du SUAPS, a mis en place une commission "Elite universitaire"

Cette commission, sous la responsabilité de Hervé Dubertrand (pour le site de la Côte Basque), Sébastien FRISOU (pour le site de Pau) et Florian DEGENEVE (pour le site de Tarbes), a pour objectif de faciliter la cohabitation entre le sport de haut niveau et les études universitaires.

Ainsi, les sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste de la Jeunesse et des Sports, peuvent bénéficier d'une aide pour l'aménagement de leurs études :

- * adaptation des heures de cours et/ou examens,
- * cours de soutien,
- * amélioration des conditions d'entraînement, d'hébergement et de restauration.

« **La commission, après étude des dossiers, pourra aussi attribuer à des étudiants qui ne sont pas sur la liste de la Jeunesse et des Sports certains aménagements particulier (voir ci-contre).**

Il est important que chacun des protagonistes joue le jeu:

- * l'étudiant : en se faisant connaître auprès du responsable Elite universitaire du SUAPS et de sa scolarité (contacter le SUAPS pour avoir les informations)
- * le club : en libérant les joueurs pour les matchs universitaires
- * l'université : en faisant son possible pour aménager les conditions de pratique et d'étude de l'étudiant.

C'est pour cela qu'un document doit être signé entre ces trois parties.

Ne pas hésiter à prendre contact avec les responsables.

Pour le site de la Côte Basque, Hervé Dubertrand assurera une permanence tous les mardis au bureau du SUAPS de la Côte Basque de 11h à 12h. N'hésitez pas à venir le rencontrer.

Procédure:

- * télécharger le dossier (lien ci-contre), le remplir
- * le déposer avec les pièces justificatives au bureau du SUAPS **avant le 29 septembre 2017.**

Une commission statuera sur les dossiers reçus le 2 octobre.

ATTENTION: Tout dossier non complet ou reçu en retard ne sera pas accepté.



Listings des étudiants (en intranet uniquement):

- * **listing pour le site côte basque**
- * **listing pour le site de Pau&Mont-de-Marsan**
- * **listing pour le site de Tarbes (STAPS)**